

Rectorat de l'académie de Créteil
Service Santé et Sécurité au Travail
Service SST
Affaire suivie par :

Créteil, le 5 avril 2022

Yoann Reynaud
Conseiller de prévention académique
Tél : 01 57 02 60 11
Mél : ce.cpa@ac.creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Programme Annuel de Prévention Académique 2022

Conformément à [l'article 61 du décret n° 82-453 modifié](#), un programme annuel de prévention est établi afin de présenter les axes de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail au sein de l'académie.

Le programme fixe la liste des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir.

Ce programme a été soumis pour avis lors du Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) du lundi 14 mars 2022.

Pour l'année 2022, le programme se décline ainsi :

AXES	OBJECTIFS
Axe 1 Renforcer l'organisation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail	Mettre en place une organisation qui permet de répondre aux exigences de la santé et sécurité au travail
Axe 2 Généraliser la prise en compte de l'évaluation des risques professionnels dans les programmes annuels de prévention	Faire du DUERP, l'outil permettant d'initier et de renforcer la démarche d'évaluation des risques au sein des collectifs de travail
Axe 3 Accompagner les démarches de qualité de vie au travail (QVT)	Faire de la feuille de route pour les ressources humaines (FRRH) un outil d'amélioration de la QVT et du bien-être dans l'académie
Axe 4 Renforcer la prise en compte des risques bâtimentaires dans les politiques de prévention	Évaluer et prévenir les risques bâtimentaires